

renferme apparemment aucun objet défini ni aucune idée pratique sauf que nous devrions avoir un monument national. Je trouve que c'est une excellente idée, pourvu qu'il y ait un motif spécial et que le temps soit convenable.

Je ferai observer que le moment n'est guère propice et que rien ne presse. Il ne s'agit pas du règlement d'une question urgente puisque le ministre ne peut dire au juste ce dont il s'agit. Il est donc raisonnable de renvoyer toute l'affaire à plus tard. Je conviens que ce moment devrait être un jour ou l'autre, mais je ne crois pas que le moment soit opportun. Nous pouvons très bien retarder cette dépense de quelques années encore.

M. HOEY: Avant d'adopter le crédit en discussion, le ministre devrait nous donner une idée, ce me semble, du prix approximatif que coûtera ce monument une fois qu'il sera terminé. Le Parlement sera-t-il invité à voter cette année de \$10,000, \$100,000 l'année prochaine et \$300,000 dans trois ans?

Nous ne saurions nous prononcer en connaissance de cause sur cette question, sans avoir une idée de la portée du projet.

L'hon. J. H. KING: Je dois des excuses au comité pour l'insuffisance des renseignements que je possède à ce sujet. J'ai inscrit cette somme à mon budget à la demande d'un comité du cabinet qui a délibéré sur cette question. Je préfère réserver l'item pour l'instant. Nous le reprendrons plus tard lorsque j'aurai les renseignements exigés.

Nouveau-Brunswick, St-Jean, Station de quarantaine, Partridge-Island, réparations et améliorations, \$3,000.

M. MacLAREN: Cette allocation a-t-elle trait au service d'eau?

L'hon. M. FIELDING: Non; c'est le crédit suivant qui en fait l'objet.

(Le crédit est adopté.)

Saint-Jean, Station de quarantaine, Partridge-Island, réparations et améliorations, service d'eau, \$1,000.

M. MacLAREN: Je demanderai que l'on nous fournisse quelques détails concernant ce service d'eau. Quelles améliorations a-t-on l'intention d'apporter au service existant?

L'hon. J. H. KING: Cette somme est nécessaire pour des réparations d'ordre général à l'aqueduc qui relie Partridge-Island à la terre ferme.

(Le crédit est adopté.)

Provinces maritimes en général, édifices publics fédéraux, améliorations, réparations et ainsi de suite, \$38,000.

M. IRVINE: Quelle différence y a-t-il entre ce crédit et les autres que nous avons adoptés? Cette somme de \$38,000 est destinée

[M. MacLaren.]

aux Provinces maritimes, c'est-à-dire la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard.

L'hon. J. H. KING: Il s'agit d'un crédit général pour l'entretien des édifices publics fédéraux dans les trois Provinces maritimes; la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard. Il comprend aussi les item qui étaient autrefois votés séparément pour les villes d'Halifax et de Saint-Jean. Ces diverses allocations sont réunies en un seul crédit, qui comporte une dépense de \$25,268. Les sommes varient entre \$1,568 et \$558 et elle sont consacrées aux réparations qu'il faut faire subir aux édifices publics selon le besoin.

(Le crédit est adopté.)

Montréal, magasins de l'artillerie, \$26,000.

M. BANCROFT: S'agit-il de la construction d'un nouvel édifice ou de réparations à l'ancien?

L'hon. J. H. KING: Cette somme de \$26,000 est requise pour faire le troisième versement relatif à l'achat du garage Grant, n° 1, avenue Hillside, Westmount, qui fut autorisé par un décret du conseil du 16 avril 1921. Cet édifice sert de quartier aux magasins de l'artillerie ainsi qu'au service de garage qui se trouvaient autrefois dans l'édifice Head, mais ces quartiers furent abandonnés à l'expiration du bail, le premier mai 1921. C'est là le troisième des versements répartis sur une période de dix ans. Le prix global de l'immeuble est de \$140,000.

(Le crédit est adopté.)

Ontario, Kitchener, part du Gouvernement dans le coût des améliorations municipales, \$1,750.36.

M. HOCKEN: Pour quelle raison le Gouvernement contribue-t-il à défrayer le coût de ces améliorations municipales?

L'hon. J. H. KING: Cette somme de \$1,750.36 sera versée à la ville de Kitchener, en paiement de la part du Gouvernement touchant le coût du pavage en asphalte de la rue Benton, en face des édifices publics de Kitchener. Le conseil municipal de la ville de Kitchener, en vertu de l'autorité que lui confère le règlement n° 1616 adopté le 16 mai 1921, a fait poser un pavage de béton et d'asphalte rue Benton, entre les rues King et Alma. Ce pavage a une longueur totale de 698 pieds et il a coûté \$7,745.11. La ville a versé \$1,798 pour les croisements, les ponceaux et le reste. Le reliquat, soit \$5,947.11, est à la charge des propriétés ayant façade sur la rue, soit 581 pieds. Le coût de ce pavage s'élève donc à 10 dollars et 236 millièmes par pied et, étant donné que les édifices fédéraux sont en façade sur la rue sur une longueur de 171 pieds, la part du Gouvernement se chiffre